

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

DGA Patrimoine public et
environnement - Stratégie foncière et
immobilière
Numéro : 2022-D-365

CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU
DOMAINE PUBLIC POUR LA MAISON D'ACCUEIL
SUR LE SITE DU PLAN D'EAU DE LA GRANDE
PRAIRIE AVEC LE SYNDICAT MIXTE POUR
L'AMÉNAGEMENT DU PLAN D'EAU
DE LA GRAND PRAIRIE

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n°246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation d'attribution du Conseil au Président,

Vu, l'arrêté n°99 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

Considérant le projet d'ouverture d'une maison Sport-Santé, GrandAngoulême a sollicité le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Plan d'Eau de la Grand Prairie (SMAPE) pour l'occupation de la maison d'accueil située sur le plan d'eau,

DECIDE

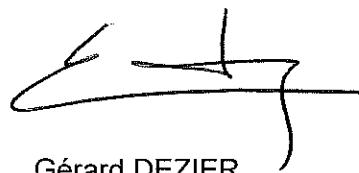
Article 1^{er} - Est approuvée la convention d'occupation temporaire du domaine public passée avec le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Plan d'Eau de la Grand Prairie, pour la mise à disposition de la Maison d'accueil du Plan de la Grande Prairie sur la commune de Saint-Yrieix-sur-Charente.

Article 2 - Le droit d'occupation est consenti à GrandAngoulême pour une durée de un an à compter du 1^{er} novembre 2022, à titre gracieux. Les fluides liés au fonctionnement du site resteront à la charge du SMAPE pour cette première année d'expérimentation.

Article 3 - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de GrandAngoulême sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 28 NOV. 2022

Pour Le Président,
Le Vice-Président,



Gérard DEZIER

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 28 NOV. 2022
Publié ou notifié,
Le 28 NOV. 2022